

Séance solennelle du 13 décembre 2019

Discours de réception de M. Christian Sorrel

**De Mgr Castellan à Mgr Durieux.
Recherches inédites sur les archevêques de Chambéry de l'entre-deux-guerres**

Monsieur le Président,
Monseigneur,
Chères Consœurs, Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots sont ceux de la gratitude. Ils sont attendus. Ils ne sont pas moins sincères. Vous m'avez appelé depuis longtemps à m'associer aux travaux de l'Académie de Savoie comme membre correspondant puis membre associé. Vous m'appellez aujourd'hui à siéger parmi vous comme membre titulaire et j'apprécie l'honneur que vous me faites. Je n'y ai aucun droit. Mais je veux y voir la reconnaissance de la part que j'ai prise à l'écriture de l'histoire de la Savoie contemporaine.

Savoyard, dont les racines familiales se situent entre Chambéry et la Tarentaise, du côté de La Côte d'Aime et Granier, j'ai choisi avec ferveur ma terre natale comme objet d'étude lorsque j'ai effectué mes premiers pas de chercheur en 1978. L'heure était favorable à l'histoire régionale, à l'université comme dans la société, et la monographie départementale ou diocésaine triomphait, malgré les critiques. Le professeur Jacques Lovie avait posé en 1963 le sous-bassement de l'historiographie de la Savoie contemporaine dans sa thèse consacrée aux deux départements de l'Annexion à l'aube de la Troisième République. Il ne fut pas le seul acteur de ces années fécondes, mais il a joué un rôle important dans mon parcours d'historien et vous me permettrez d'évoquer sa mémoire avec vous. Il m'a fait confiance et a encouragé mes travaux d'étudiant et de jeune enseignant. Je n'oublie pas ce jour de 1986 où il m'invita, affaibli par la maladie, à le visiter dans son appartement de l'avenue de Lyon pour me demander de le suppléer pour le volume savoyard du « Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine » développé par le CNRS. Il confirmait ainsi mon orientation naissante vers l'histoire religieuse, alors en plein essor dans un contexte de crise du catholicisme et d'extinction des derniers feux de la chrétienté. Le catholique que j'étais ne pouvait manquer de s'intéresser à cette dimension avec le souci d'échapper aux polémiques pour puiser dans l'analyse du passé proche des éléments de compréhension de la réalité ecclésiale contemporaine, sans confusion des plans, mais dans une tension féconde. La Savoie resta mon terrain de recherche principal pendant une quinzaine d'années à l'école du professeur de Montpellier Gérard Cholvy, qui fut mon directeur de thèse et qui demeure, par-delà la mort, un maître de l'histoire religieuse contemporaine. J'ai élargi ensuite mes objets d'étude, vers la France ou

Rome, sans jamais oublier le banc d'essai savoyard et en essayant d'apporter encore quelques pierres au chantier régional. Il m'a donc semblé naturel de dédier mon discours de réception à l'histoire du diocèse de Chambéry, objet de ma thèse soutenue en 1994, en me proposant de préciser le portrait de Mgr Castellan, archevêque de 1915 à 1936, et de revenir sur sa succession grâce à des documents des Archives apostoliques vaticanes et des Archives historiques de la deuxième section de la Secrétairerie d'État, en majorité inaccessibles alors. Le président Viout et le professeur Darcel, qui me fait l'amitié de me parrainer, m'ont donné leur accord et je les en remercie.

Mgr Castellan occupe une certaine place dans la dernière partie de ma thèse intitulée « Affrontements et reconquêtes (1914-1940) », même s'il n'en est pas le personnage central dans la ligne de l'historiographie du temps, plus attentive aux fidèles qu'à la hiérarchie, aux militants qu'aux clercs. Telle la statue du Commandeur, il pèse néanmoins sur la scène locale en favorisant le blocage entre l'Église catholique et la politique conservatrice dans le sillage de l'Action française, malgré la condamnation pontificale de 1926. En me confiant ses souvenirs en 1987, le cardinal Garrone, qui l'avait affronté en 1933 avec d'autres directeurs du grand séminaire, évoquait sa « distinction naturelle », mais aussi sa « manière un peu sommaire de juger et d'apprécier » les personnes et les situations, ce qui ne lui permit jamais de gagner « l'âme du diocèse ». Le début de la décennie 1930 revêt des allures de fin de règne et le bruit court en 1932 que le nonce apostolique, Mgr Maglione, de passage en Savoie, y est venu pour contraindre Mgr Castellan à démissionner ou à accepter un coadjuteur. La visite est évoquée sous cet angle par un article du *Réveil des Gauches* puis un récit postérieur du chanoine Naz, prompt à sacrifier la rigueur du canoniste à un bon mot ou à une perfidie. Celui-ci croit savoir que le prélat aurait exigé de choisir son coadjuteur et proposé un prêtre marseillais, alors que le nonce voulait lui soumettre trois noms. Anecdote sans importance, dira-t-on, puisque l'on sait que Mgr Castellan est mort en fonction en 1936. Les archives du Saint-Siège permettent cependant d'aller au-delà en établissant les faits et en les plaçant dans une perspective qui leur confère sens et portée. Mais avant de tourner les pages de ce dossier de succession, il est nécessaire de revenir sur le parcours de Mgr Castellan en exploitant également des documents inédits qui aident à saisir sa personnalité.

Dominique Castellan, né à Roquevaire le 4 août 1856, est un « Blanc du Midi », héritier de la tradition monarchiste et catholique bousculée par les « rouges » à partir de 1848 puis relue au début du XX^e siècle par Charles Maurras, lui aussi fils de la terre provençale, entre Martigues et Roquevaire. Son arrière-grand-père paternel, Jean-Joseph Castellan, né en 1762, était médecin et l'un de ses arrière-grands-oncles, l'abbé Jean-Probace Castellan, fut arrêté et exilé sous la Révolution. Jean-Joseph Castellan avait épousé Marie d'Astros, nièce de Jean-Étienne Portalis, qui mit sa science juridique au service de Bonaparte, et sœur de Paul d'Astros, qui débuta sa carrière ecclésiastique dans le sillage de Portalis avant de combattre l'empereur en conflit avec Pie VII et d'être nommé évêque de Bayonne puis archevêque de Toulouse sous la Restauration pour revêtir enfin la pourpre romaine en 1850. Le grand-père paternel, prénommé aussi Jean-Joseph (1795-1871), opta pour la magistrature et termina sa carrière comme président de la Cour d'appel d'Aix. Il avait épousé Marie-Henriette Bernard (1796-1872), dont la famille était alliée aux Guillibert, issus de la robe aixoise, ce qui explique le cousinage entre Mgr Guillibert, évêque de Fréjus de 1906 à 1926, et Mgr Castellan. Le père de ce dernier, Louis-Marie (1824-1892), était négociant à Marseille et propriétaire à Roquevaire où il

avait épousé Aglaë Brest (1827-1897), fille de François-Victor, qui y exploitait une savonnerie. Adeptes des « idées ultramontaines », prompts à « malmener les gallicans et les faux libéraux catholiques », il fut nommé maire de Roquevaire en 1857 et démissionna en 1861 « pour ne pas autoriser la multiplicité des débits de boisson » selon une note publiée par la *Semaine Religieuse de Digne* en 1906.

L'enfance de Dominique Castellan, qui a deux frères et une sœur, se déroule à Roquevaire et Marseille. Puis il rejoint le collège Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins, tenu par le tiers ordre enseignant de Saint-Dominique, dans le but de préparer le concours de Polytechnique chez les jésuites de la rue des Postes à Paris. Mais il abandonne ce projet et opte pour le sacerdoce, tout en renonçant à intégrer l'ordre dominicain à la demande de sa mère qui préfère le voir dans le clergé séculier, selon le Père Cormier, maître général, sollicité lors de la procédure de nomination à l'épiscopat. Il n'en reste pas moins attaché à la famille dominicaine comme tertiaire, même s'il semble plus influencé par l'intransigeance qui s'affirme dans la province de Toulouse, à laquelle appartient le couvent de Marseille, que par l'héritage de Lacordaire, plus marqué à Oullins. Et ce n'est pas un hasard s'il effectue la retraite préparatoire à son sacre au couvent de Fribourg en Suisse.

Formé au grand séminaire de Marseille confié aux lazaristes, l'abbé Castellan est ordonné prêtre en 1880 et affecté au service de paroisses marseillaises comme vicaire (Saint-François d'Assise en 1880, Saint-Charles en 1885) et curé (Sainte-Eusébie de Montredon en 1893). Sa carrière entre dans une nouvelle phase lorsque Mgr Robert le choisit en 1897 comme vicaire général, poste qu'il garde à l'arrivée de Mgr Andrieu en 1900. Ce dernier joue un rôle décisif dans sa nomination à l'évêché de Digne le 13 juillet 1906, dans le contexte de la séparation des Églises et de l'État qui bouleverse les modalités de désignation de la hiérarchie. Le siège est vacant depuis la mort de Mgr Hazera un an plus tôt. Il avait pourtant été attribué en février 1906 à l'abbé Marbeau, curé de Saint-Honoré d'Eylau à Paris, sur la première liste d'évêques nommés sans le concours de l'État. Mais celui-ci avait refusé pour protéger les œuvres paroissiales créées avec l'appui de notables amis de sa famille. Le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de Pie X, demande alors aux évêques de la province d'Aix de se réunir et de proposer trois noms, selon la règle classique de la *terna*. Le 31 mars 1906, ils en avancent quatre, dans la mesure où ils pensent que le Saint-Siège refusera de promouvoir deux prêtres du même diocèse en peu de mois. Leur préférence va à l'abbé Eyssautier, né à Entrevaux, mais ordonné pour le diocèse de La Rochelle qui vient de céder l'abbé Sagot du Vauroux à l'Église d'Agen. L'abbé Castellan est placé en deuxième position à l'initiative de Mgr Andrieu qui avait donné l'abbé Ollivier pour le siège d'Ajaccio : « Il assure, écrit l'archevêque d'Aix Bonnefoy, que le clergé marseillais est bien dans la main de son évêque et qu'il n'aura pas grande difficulté à remplacer ses deux vicaires généraux. » Viennent ensuite le poitevin Bougouïn et le montpelliérain Audié, poussé par son ami de Cabrières. Après une brève enquête, le pape désigne Mgr Castellan sans que l'on connaisse l'avis des cardinaux membres de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires dans le climat d'incertitude lié à la Séparation.

Pour les promoteurs de la candidature du vicaire général de Marseille, celui-ci offre toute garantie : une famille ancienne « jouissant d'une grande considération », des études solides, une pratique pastorale, un enseignement constant de la « doctrine la plus correcte et la plus sûre », une abstention « dans les luttes de parti politique », une expérience de gouvernement. « La confiance de l'évêque et du clergé sont motivées par sa prudence, sa rectitude de juge-

ment, sa bonté et son esprit de justice. L'estime de tous les fidèles lui vient de sa piété bien connue, de son attitude grave et réservée, ainsi que de l'absolue intégrité de sa vie sacerdotale. Il jouit d'une santé robuste, qui permet d'espérer un labeur soutenu. Par ses nombreuses relations, il sera en position de trouver des ressources pour le très pauvre diocèse de Digne. Très versé dans la science ecclésiastique, il a un talent de parole apprécié. Son attitude, à l'autel et dans les cérémonies, est à elle seule une prédication », note Mgr Bonnefoy. L'intéressé apparaît plus sceptique sur sa capacité à exercer la charge épiscopale et alerte le Père Cormier, qui ne manque pas de transmettre son courrier au Saint-Siège : « Un motif suffisant d'élimination est mon caractère indécis, irrésolu. Tout le monde ici pourrait en témoigner [...]. Vous voudrez bien aussi vous souvenir, comme preuve de ce que j'avance, de mon infidélité à une vocation dominicaine. Je ne veux pas en dire davantage. Ma conscience pourrait fournir bien d'autres raisons. Je crois que celle-là est suffisante, en nos temps mauvais, pour écarter un sujet de l'épiscopat. Il faut des caractères bien trempés. Je crois pouvoir déclarer à ma honte que c'est en moi une lacune. » Aveu lucide, susceptible d'expliquer les dérives constatées à Chambéry ? Rhétorique classique accentuée par un instant de panique ? Toujours est-il que la Curie romaine passe outre et que lui-même exprime son accord au cardinal Merry del Val le 8 juin : « C'est pour moi un très grave sujet de confusion et de crainte. Comment le choix du souverain pontife a-t-il pu se porter sur moi ? Comment correspondrai-je à un tel honneur ? Je n'ose à ce sujet exprimer mes sentiments. Le respect, la soumission, la gratitude ont trop de peine à retenir le cri de ma conscience qui proclame mon indignité et qui m'invite à fuir un aussi lourd fardeau. Mais le dernier mot de la lettre de Votre Éminence coupe court à tout : *Sa Sainteté ne saurait me dispenser d'accepter*. Je n'ai plus rien à dire, je m'incline et j'obéis. Ce serait même de ma part de l'ingratitude si, par-dessus toute émotion, je ne me sentais touché jusqu'au fond du cœur par l'estime et la confiance absolument gratuites que daigne me témoigner Sa Sainteté. » Le 26 août, le nouvel évêque est sacré à Marseille par Mgr Andrieu, assisté par Mgr Guillibert et Mgr Berthet, évêque de Gap.

L'épiscopat bas-alpin de Mgr Castellán n'a pas fait l'objet d'études approfondies. Mais les données connues suggèrent sa réussite dans l'effort de reconstruction imposé par la Séparation, malgré un procès, gagné en correctionnelle puis perdu en appel et en cassation, pour soustraction de biens mobiliers au séquestre de la mense épiscopale (1912-1913). En phase avec le dessein intransigeant de Pie X exprimé par la devise paulinienne *Omnia instaurare in Christo*, il réorganise les paroisses, crée des œuvres et convoque des congrès de prêtres et de militants. Il doit aussi trouver de l'argent pour « donner à son clergé le pain de chaque jour » dans un diocèse « absolument dénué de ressources ». Il s'impose pour cela « les plus durs sacrifices personnels » et n'hésite pas à « tendre la main, soit à Marseille, soit dans le Nord de la France », comme il l'explique en juin 1915 à ses interlocuteurs romains à l'appui de sa demande de réduction des frais des bulles archiépiscopales (4837 liras). « Après neuf ans de ce travail, il mériterait, ce semble, d'être un peu déchargé », estime Mgr Andrieu, désormais archevêque de Bordeaux, en citant son nom pour Chambéry après le décès, le 1^{er} décembre 1914, du cardinal Dubillard, figure de proue de l'antimodernisme, lié aux réseaux intégristes et sympathisant de l'Action française.

La nomination des évêques français relève désormais de la Congrégation consistoriale dont la mission a été redéfinie en 1908 dans le cadre de la réforme de la Curie romaine. Si le pape en est le préfet, le pouvoir appartient largement à son secrétaire, le cardinal De Lai, fidèle à la

ligne intransigeante de Pie X, disparu en août 1914 et remplacé par Benoît XV. En l'absence de nonce à Paris, la procédure croise les informations adressées spontanément à Rome et les réponses aux consultations officielles. Les premières parviennent en décembre 1914 et janvier 1915 sous la plume d'évêques qui s'intéressent à la région ou cherchent à placer des amis (de Cabrières, évêque de Montpellier ; Monestès, évêque de Dijon ; Turinaz, évêque de Nancy). Fort de ces éléments, le cardinal De Lai sollicite l'avis des cardinaux dont il est proche (Andrieu ; Sevin, archevêque de Lyon) puis demande des propositions aux évêques de la province (Campistron, évêque d'Annecy ; Fodéré, évêque de Maurienne ; Biolley, évêque de Tarentaise). Il confie ensuite le dossier à un consultant de la Congrégation consistoriale, le spiritain Le Floch, personnalité intransigeante, bien informée des réalités nationales par ses fonctions de supérieur du séminaire français de Rome : son *voto* représente la moitié de la *ponenza* soumise à la réunion plénière des cardinaux.

Le religieux insiste sur l'urgence de choisir un titulaire actif et jeune, prêt à multiplier les œuvres, « apte à exercer du crédit sur le milieu social des familles riches », dans le contexte économique de la Séparation, et à acquérir « une salubre influence sur les évêques suffragants, et même sur l'épiscopat tout entier, au point de vue de l'orientation des idées et des sentiments vers Rome ». Le diocèse semble en effet en déshérence au terme de l'épiscopat du cardinal Dubillard dont la santé était « usée » à son arrivée à Chambéry en 1908 selon Mgr de Cabrières. « Depuis quarante ans, nous avons eu toujours des vieillards qui n'ont fait que passer », écrit le vicaire capitulaire Meignoz au Père Desqueyrous, procureur général des dominicains, qui transmet la lettre au cardinal De Lai. La tonalité est plus sévère encore sous la plume du tonitruant Turinaz, qui revient chaque été dans son pays natal : « [Le cardinal] était l'obstination et l'intransigeance personnifiées, ne consultant personne, ne pouvant garder le souvenir ni d'un prêtre, ni d'une paroisse [...]. Voilà, hélas, quatre archevêques qui se succèdent à Chambéry et qui n'ont pas répondu aux espérances et aux besoins de ce diocèse [...]. Aussi, la Savoie, qui était encore chrétienne par tradition, décline rapidement au point de vue religieux et politique. » Plus mesuré, Mgr Campistron souligne le défi des affrontements entre « républicains catholiques » et « royalistes ardents » : « Il est nécessaire que l'archevêque soit d'un caractère ferme et qu'il ne se laisse absorber ni par l'un ni par l'autre de ces partis. » L'historien ne saurait ratifier simplement ces jugements qui sous-estiment l'action du défunt et occultent les initiatives sociales du jeune clergé rallié à la République et séduit par le Sillon. Mais il est certain qu'ils pèsent sur la procédure de nomination de l'archevêque, choisi parmi les évêques en poste, malgré la modestie du diocèse.

Au total, les interlocuteurs citent neuf noms, sans parler des prêtres évoqués par Mgr Biolley (Cusin, Lombard). Le Père Le Floch les évalue en pesant la « valeur des recommandations » et la « facilité » des candidats à changer de poste. Il exclut les derniers promus pour leur laisser le temps d'agir, tels de Gibergues (Valence), proposé par Biolley, Maurin (Grenoble), proposé par Campistron, et Humbrecht (Poitiers), proposé par Andrieu. Il écarte aussi Gély (Mende), proposé par Campistron, qui est peu adapté, Maillet (Saint-Claude), proposé par Fodéré, qui est « déjà assez fatigué », et Manier (Belley), proposé par Monestès, qui est « trop âgé » et « manque de relief ». Restent alors trois prélats, l'évêque d'Évreux Déchelette, celui de Digne Castellan et celui de Langres de Durfort.

Le Père Le Floch prend parti contre le premier, recommandé par Biolley, Campistron et surtout Turinaz, qui le connaît bien et lui promet, à soixante-sept ans, un épiscopat d'au moins

quinze ans sur une terre au climat sain, accessible par les voies ferrées et les routes. Outre son âge et sa santé incertaine, le spiritain lui reproche d'être « un homme d'administration assise, comme la plupart des évêques d'avant la loi de Séparation », et d'avoir la faveur des adversaires lyonnais du cardinal Sevin. Mgr Déchelette, ancien vicaire général et auxiliaire du cardinal Coullié, avait été exclu de sa succession en 1912 pour assurer la reprise en main doctrinale et disciplinaire du diocèse et la fracture reste ouverte, comme en témoignent les courriers opposés du chanoine Guitton et du curé de Saint-Eucher Bauron : sa « présence non loin de Lyon peut être, involontairement de sa part, un obstacle à l'action rénovatrice » du cardinal Sevin, estime le consultant.

Nommé après la Séparation, proche de la mouvance maurrassienne dès 1910 selon Jacques Prévotat, « actif », de « belle prestance », « prédicateur éloquent », Mgr Castellan ne suscite pas la même réserve. Son nom est avancé le 11 décembre 1914 par le cardinal de Cabrières, soucieux de libérer le siège de Digne pour son protégé de Llobet si celui-ci n'était pas nommé à Gap. Il obtient aussi le suffrage des cardinaux Andrieu et Sevin et de Mgr Fodéré. Mais l'archevêque de Lyon hésite à l'éloigner d'un diocèse qu'il fait vivre « par ses relations à Marseille ». Le Floch reprend l'argument en y ajoutant la crainte que Chambéry ne devienne pour lui un lieu de repos, comme le souhaitent Andrieu et de Cabrières, et en regrettant qu'il n'ait « acquis aucune influence particulière sur ses collègues », avant de conclure : « À part, je crois, son caractère marseillais, fort différent du caractère du clergé et des populations de la Savoie, Mgr Castellan pourrait convenir au siège de Chambéry sans y être désigné pourtant par des qualités exceptionnelles. »

La préférence du consultant va à Mgr de Durfort, favori du cardinal Sevin, dont la recommandation est « prépondérante ». Celui-ci s'emploie à prouver son talent pastoral et son dévouement romain pour désarmer les griefs : « On objecte qu'il est royaliste ; c'est vrai, mais il n'a jamais laissé transpirer ses préférences politiques dans son administration. On lui reproche de la hauteur. Qu'on n'oublie pas qu'il a succédé à Mgr Herscher et à Mgr Larue, sous lesquels chacun a fait ce qu'il a voulu ! Il fallait qu'il remît en honneur l'autorité. Or, il n'a pu le faire, malgré sa prudence et sa délicatesse, sans blesser bien des gens. » Le cardinal s'autorise aussi du vœu des vicaires capitulaires de Chambéry qui l'ont prié de le communiquer à Rome après l'avoir exprimé au Père Desqueyrous. Faut-il relier leur choix à l'influence d'un cousin savoyard de Mgr de Durfort, le chanoine Costa de Beauregard, que la curie diocésaine aurait souhaité comme pasteur et que l'archevêque de Lyon pousse au même moment vers un siège épiscopal ? Il est délicat de répondre. Mais pour Le Floch, le doute n'est pas permis : l'évêque de Langres réunit « le plus de qualités et de conditions appropriées au diocèse de Chambéry », même s'il ne les réalise pas « dans une perfection absolue ».

Ce n'est pourtant pas lui, mais Mgr Castellan qui est choisi par Benoît XV le 23 avril 1915, au lendemain de la réunion plénière des cardinaux de la Congrégation consistoriale. Ceux-ci ratifient l'exclusion de Mgr Déchelette, âgé et de santé fragile, et retiennent à l'unanimité les noms de Mgr Castellan et de Mgr de Durfort. Les cardinaux De Lai et Merry del Val penchent néanmoins pour l'évêque de Digne dans la mesure où son transfert laissera vacant un siège de moindre importance, même si l'ancien secrétaire d'État retient l'objection liée à son origine marseillaise. Le pape les approuve et fait annoncer sa décision aux vicaires capitulaires sans attendre l'avis de l'intéressé qui sort d'une longue maladie : « Je n'ai donc qu'à m'incliner humblement, au risque de n'apporter que des misères et des infirmités sur le siège de Cham-

béry », écrit-il au cardinal De Lai. Et il ajoute à l'intention du pape : « Les vertus chrétiennes en honneur dans le clergé et le peuple de Savoie me permettent d'espérer les grâces d'en-haut pour le ministère que j'aurai à y remplir. Je suis fermement décidé à y dépenser ce qui me reste de forces pour y maintenir ces bonnes traditions. »

Après la fin de la guerre et la reprise des relations diplomatiques en 1921, le nouveau métropolitain, qui ne peut oublier les combats menés à Digne, se révèle un opposant déterminé à toute transaction entre le Saint-Siège et la République pour donner un statut légal à l'Église de France. Il partage les réserves de ses collègues en poste en Provence ou qui en sont originaires comme Mgr Guilibert, le nouvel archevêque d'Aix Rivière, l'archevêque de Lyon Maurin et l'évêque de Moulins Penon. En s'appuyant sur l'expertise de l'avocat chambérien Régis Fernex de Mongex dont il adresse trois mémoires à Rome, il condamne le projet d'associations diocésaines soumis en mai 1922 à l'appréciation des évêques par le secrétaire d'État Gasparri, choisi par Benoît XV et maintenu en poste par Pie XI : « J'estime que ces statuts sont aussi loin du droit canon que les *ossa arida* d'Ézéchiël étaient loin de la vie. [Leur] vice originel et primordial se trouve à l'article I dans l'acceptation des lois en vigueur [...]. En face d'un pouvoir hostile, le plus sûr terrain, le seul acceptable est celui du droit commun. » En octobre 1922, il insiste sur la « crainte et l'horreur » que lui inspirent des projets imaginés « par les ennemis de l'Église pour [...] la tenir appauvrie et asservie » : « Que le Seigneur n'abandonne pas en proie aux enfants de la Bête maçonnique ceux qui se confient à Lui, car l'acceptation de ces cultuelles apparaîtrait au monde catholique comme une très douloureuse humiliation. » Il maintient son opposition un an plus tard, alors que le Saint-Siège s'apprête à valider une version amendée, soumise une fois encore aux évêques par le secrétaire d'État : « Je suis hostile en principe aux associations diocésaines, parce qu'elles s'appuient sur la loi de 1905 qui est une loi de laïcité et de spoliation [...]. Je me suis réjoui de ce que la lettre de Notre Saint-Père le Pape sur la Ruhr a indisposé le président du Conseil et la majorité de la Chambre des députés et a fait suspendre les tractations au sujet des associations diocésaines. Dieu fasse qu'elles demeurent toujours en suspens », ajoute-t-il en évoquant un texte de juin 1923 critique pour la politique française.

Le combat contre la laïcité républicaine, assimilée au mal révolutionnaire, s'accompagne chez Mgr Castellan d'un vif attachement aux « us et coutumes de France » qui revêt une dimension patriotique et prend une note gallicane quand une fraction des intransigeants, ancrés dans la romanité par le pontificat de Pie X, rejette les choix politiques de Benoît XV et Pie XI. « Romain de raisons » sans posséder « l'esprit romain », selon une distinction appliquée par le cardinal Dubois à son collègue de Cambrai Chollet, il refuse la prononciation romaine du latin, que ses censeurs nomment italienne, malgré les recommandations de Pie X et Benoît XV. Il s'en explique en 1921 auprès du cardinal, qui l'a imposée dès son arrivée dans la capitale : « En passant à Paris, j'ai tâché de me conformer à l'ordonnance de Votre Éminence sur la prononciation du latin. Je crois avoir réussi à la Trinité à chanter l'oraison des vêpres comme un vrai Italien. Mais cet effort m'a épuisé. J'ai ressenti une violente honte d'avoir renoncé à ma personnalité, à ma nationalité, et d'avoir ainsi joué un rôle de comédien devant le Bon Dieu. Il m'a fallu jusqu'au lendemain pour me reprendre et dire encore ma messe en italien. » Mgr Castellan poursuit sa démonstration avec des arguments historiques fragiles : « La Savoie s'est séparée de ses princes quand ils ont voulu faire l'Italie une aux dépens du Saint-Siège. C'est en souvenir de cette séparation que nous ne prononçons pas en *ou* dans notre

diocèse. Mais nous nous efforçons de supprimer les nasales *con-n-fiteor*, *San-n-ctus* et nous prononçons *i-ntende* et non *eintende*. C'est d'ailleurs ainsi qu'on m'a appris à prononcer dans mon enfance. Le *tché* et le *dgé* n'ont aucune difficulté pour un Provençal. Dans le patois savoyard, ils se rapprochent au contraire du *the* anglais, beaucoup plus doux. » Il continue, entre réalisme et défense de la tradition : « Puisque le Saint-Père exprime le désir de l'unité de prononciation, que ne fait-il lancer un décret de la Sacrée Congrégation des rites ! Il est vrai que ces pauvres décrets sont très souvent lettre morte, même en matière plus grave. Quel est l'autel qui ne s'éclaire que de cire et la grand-messe où l'on se fasse scrupule d'admettre un laïque en guise de sous-diacre ? Les mitres françaises sont en train de vaincre les monumentales mitres romaines et nos ornements gothiques de se faire couramment accepter. C'est ainsi que nous maintenons à la Sainte Église cet agrément de la variété chantée par le psalmiste et qui n'est pas un attribut méprisable de sa beauté souveraine. Je crois l'uniformité impossible. Elle serait regrettable. Voilà pourquoi je conserve encore le *te* français et l'antique rabat, illustré par les martyrs de la Révolution. » « Je me souviens, ajoute-t-il en 1922, que mon grand-oncle l'a porté au donjon de Vincennes par sa fidélité au pape, et je crois rester attaché au Saint-Siège de Rome, même avec cet insigne un peu gallican. »

La question rebondit en 1929-1930 et prend un tour inattendu pour Mgr Castellan dans un climat ecclésial durci depuis 1926 par la condamnation romaine de l'Action française et de son « nationalisme intégral » qu'il subit à contrecœur, comme la majorité des archevêques. En décembre 1929, il rend publique la lettre qu'il a envoyée au maître de chapelle de la cathédrale de Dijon, Mgr Moissenet, pour le féliciter de son livre de 1928 favorable à la prononciation française du latin. Il y reprend les mêmes arguments qu'en 1921 sur un ton acerbe : « La Savoie n'a jamais rien eu d'italien, et c'est pour n'avoir pas un prince italien et spoliateur du pape qu'elle s'est donnée à la France. Nous devons au pape de maintenir dans notre prononciation du latin cette protestation innocente et purement historique. D'ailleurs pourquoi faire si peu de cas de ce qui est français ? C'est un défaut général chez nous que cette tendance à mettre ce qui est étranger au-dessus du national. » La prononciation n'est qu'un « accessoire » pour « être romain » et celui-ci « n'est pas accessible » à tous : « L'*aou*, l'*éou*, le *tch* et le *dje* me sont faciles, parce qu'ils existent dans la langue provençale, qui est celle de mon terroir. Mais les Savoyards, à plus forte raison les Parisiens, ne peuvent y arriver. C'est pour eux de l'emprunté et de l'artificiel [...]. Les Romains prononcent l'*é* d'une façon déplorable qui ressemble à notre *ai* et atteint presque l'*a*. Ne faut-il pas, d'après les partisans de la nouvelle prononciation, dire *Kiria alaison* ? et l'*r*, sommes-nous tenus de le rouler au bout de notre langue comme eux ? [...] Que dire de l'*e* muet final *Per Christumeu Dominumeu nostrumeu* qui est très commun à Rome. » Il conclut sur son expérience de la Trinité : « Il me semblait avoir fait acte d'histrion devant le Saint-Sacrement [...]. C'était de l'affectation pure, un rôle joué. J'étais tout confus d'avoir parlé à Dieu en une sorte de contrefaçon. »

Le nonce apostolique, Mgr Maglione, réagit vivement face à ce qui lui apparaît comme un « patriotisme exagéré » et un « sentiment non avoué de gallicanisme ». Il relie la lettre à la campagne contre l'adoption de la pratique romaine qui se déploie depuis la mort du cardinal Dubois. Celui-ci avait demandé à Rome de condamner la « diatribe » de Moissenet, derrière qui il suspectait l'Action française. Le secrétaire d'État avait refusé en suggérant la rédaction d'une réponse qui recevrait une lettre de félicitations. Dans ce contexte, l'intervention d'un archevêque est « inopportune » et « inconvenante » et le nonce prie le cardinal Gasparri de lui

adresser une « remontrance ». Elle prend la forme d'une lettre, approuvée par le pape, en date du 10 janvier 1930 : « Je n'arrive pas à comprendre comment a pu paraître "problématique" le désir du Saint-Siège au sujet de la prononciation romaine du latin, lorsque ce désir est clairement et itérativement exprimé dans deux lettres de Pie X et de Benoît XV et qu'il est implicitement, mais très clairement, manifesté dans la dernière lettre de Sa Sainteté Pie XI au cardinal Dubois, lettres [...] au sens desquelles la plus grande partie [de l'épiscopat] s'est louablement conformée. Et puisque, en adhérant à la thèse de Moissenet, on semble vouloir conclure, pour ce qui regarde le côté scientifique de la question, que l'on ne connaît rien au sujet de la prononciation du latin (ce qui est pour le moins exagéré), il me semble très opportun de faire ressortir un autre aspect de la question : le côté disciplinaire. Ce point de vue doit, plus que tout autre, intéresser les fils aimants de la Sainte Église, car il est intimement lié à son unité disciplinaire et liturgique. Tel est, en réalité, le motif qui a induit le Saint-Siège à conseiller la prononciation romaine. En se [conformant] dans son diocèse aux augustes désirs du Saint-Siège, Votre Grandeur non seulement n'aura plus de motif de confusion dans l'exercice des fonctions liturgiques, mais elle donnera à ses prêtres l'exemple d'une discipline ecclésiastique éclairée et d'une filiale et pratique déférence envers le Vicaire de Jésus-Christ. » La leçon est brutale et Mgr Castellan recule aussitôt : « J'étais persuadé que Notre Saint-Père le Pape estimait la question de la prononciation du latin en France comme *rem parvi momenti*. Votre Éminence m'a montré que j'étais dans l'erreur et dans mon tort. Je l'ai rudement senti et je suis désolé d'avoir fait de la peine à Sa Sainteté [...]. Maintenant, c'est fait : je me suis mis à la prononciation romaine et j'ai donné l'ordre de s'y mettre. »

La polémique n'est pourtant pas close et le conseiller pour les affaires religieuses du Quai d'Orsay, Louis Canet, lui donne une dimension politique. Alerté en octobre 1929 par la décision du nouvel évêque de Marseille Dubourg d'adopter la prononciation romaine, il craint une réforme imposée à la France seule, souligne le risque de créer une agitation nationaliste dans les régions où les Italiens sont nombreux et rappelle que la prononciation du latin dans les établissements scolaires est réglée par une circulaire du ministre de l'Instruction publique de 1913. Le 30 janvier 1930, il provoque une intervention de l'ambassadeur Joseph de Fontenay auprès du cardinal Gasparri. Le 5 février, il s'appuie sur un « bruit » répandu par le recteur de l'Institut catholique de Paris Baudrillart pour exiger des explications sur la cause du « changement d'opinion » de l'archevêque de Chambéry qui a « subitement adopté » la « prononciation italienne » en notant les « complications d'ordre politique qu'apporterait cette révolution linguistique si elle devait être ordonnée ». Le tout nouveau secrétaire d'État Pacelli répond le 14. Il dément l'existence d'un ordre et, sans cacher la préférence du Saint-Siège, se veut rassurant face à la crainte que la prononciation du latin n'excite « le nationalisme italien en Tunisie et en Savoie ». La presse s'empare du dossier, les Amis de la prononciation française du latin agissent, le nonce communique à l'évêque de Dijon Petit de Julleville la mise en garde adressée à Mgr Castellan. Le 3 mars enfin, malgré la Séparation, mais en arguant de la nature politique du sujet, Canet envoie un mémoire aux évêques. Il rappelle que, si la pratique française n'est pas supérieure à l'italienne sur le plan linguistique, elle exprime « l'antique alliance qui associait le développement du catholicisme *per orbem terrarum* à l'extension de la civilisation française ». Il cite Mgr Castellan et évalue la situation locale : « La Savoie a toujours été de langue française, mais elle est le berceau de la maison royale d'Italie, laquelle y exerce encore, de par les traités, certains droits. Entre les évêques d'Annecy, de Maurienne et

de Tarentaise qui tiennent pour la prononciation italienne et l'archevêque de Chambéry qui tient pour la prononciation française, est-ce à ce dernier que nous donnerons tort ? » Mgr Castellan n'en attendait sans doute pas tant d'un fonctionnaire de la République, fût-il un catholique gallican suspecté de modernisme.

La controverse ne semble pas avoir eu beaucoup d'échos dans le diocèse de Chambéry où la situation se tend autour de 1930 dans le sillage de la crise de l'Action française. Une fraction du clergé et des notables groupés dans la Fédération nationale catholique et la Ligue diocésaine des femmes combat les prêtres et les militants attentifs aux directions pontificales et ouverts aux propositions de la démocratie chrétienne et des milieux pacifistes. Raidi dans ses convictions, Mgr Castellan donne raison aux premiers après bien des tergiversations. Fin 1929 par exemple, il ruine l'œuvre de l'abbé Paravy, ancien du Sillon, en dissolvant les Jeunes de Savoie, accusés de « colorer [leur] religion de nuances libérales », de « porter [leurs] regards du terrain religieux à la politique » et de céder à « certaines aspirations démocratiques ». Les occasions d'affrontements ne manquent pas, la politique, le suffrage féminin, la paix, la moralité publique. La presse locale les alimente avec *La Croix de Savoie*, acquise aux thèses conservatrices, et *Le Pays de Savoie*, né dans la mouvance du Parti démocrate populaire. Peu à peu, tout se fige autour de l'archevêque vieillissant, enfermé dans un milieu à son image, et il faut en 1933 la révolte de trois directeurs du grand séminaire pour qu'il renvoie le supérieur, inapte à opérer la rénovation urgente. La question de sa succession est posée et le séminariste Théophile Didier, disciple de Marc Sangnier, en parle à un ami dès 1930 : « J'espère que bientôt, avec un nouvel évêque, un vent bienfaisant balayera tous ces bandits. On étouffe sous un tel joug. »

Mgr Castellan n'ignore pas les problèmes et le nonce apostolique affirme que c'est lui qui est à l'origine du projet de se faire aider dans sa charge. Il l'exprime au cours de deux conversations tenues à Gap et à Chambéry, les 31 juillet et 1^{er} août 1932, à l'occasion d'un voyage de Mgr Maglione. Mais il n'est pas exclu que celui-ci ait provoqué la rencontre pour évaluer une situation qu'il connaît, comme l'atteste la lettre envoyée le 24 juin 1932 par le curé de Chindrieux Gerbelot : « Mgr l'archevêque est dans un état de débilité sénile qui ne lui permet plus de conférer les saints ordres et encore moins la confirmation comme aussi d'effectuer les visites pastorales [...]. Cet état peut se prolonger encore pendant de nombreuses années [...]. Le diocèse de Chambéry subit toutes les infortunes d'un troupeau sans pasteur [...]. Ce qui s'impose d'urgence, c'est soit la démission de Mgr Castellan, soit la nomination d'un coadjuteur avec future succession. »

L'intéressé retient la seconde option, sous réserve de choisir l'élu, l'un de ses vicaires généraux, Mgr Costa de Beauregard. Mgr Maglione l'informe aussitôt de la position du Saint-Siège, qui préfère un auxiliaire pour ne pas figer la succession et exige à défaut deux noms. L'archevêque, « mécontent de l'observation », abandonne son projet sur le champ. Il le reprend une année plus tard. Fin août 1933, il affirme se « ranger à l'avis » du nonce, mais ne veut toujours pas d'auxiliaire : « Le manque de vigueur d'esprit et de volonté me font désirer un coadjuteur. Je désire ne pas changer de titre épiscopal et reposer après ma mort dans le caveau de la cathédrale. Je ne gênerai en rien le ministère du coadjuteur que le Saint-Père voudra me donner. » Il juge ses suffragants Termier et Grumel « peu désirables pour remplir cet emploi » et écarte l'évêque d'Oran Durand, qui a fait souffrir l'évêque de Marseille Fabre dont il fut l'auxiliaire. Il met « en première ligne » Costa de Beauregard, auquel il adjoint

l'évêque de Chartres Harscouët, qu'on « dit être disposé à venir en Savoie », et celui de Saint-Claude Faure, auquel il a « demandé son agrément ».

Dans le même temps, Mgr Castellan prie le nonce de recevoir une délégation de pères de famille et hommes d'œuvre, parmi « les plus honorables », représentant « toutes les classes de la société et même des organismes officiels », sans préciser son but. Le nonce, qui n'est pas dupe, se dérobe devant une démarche pour le moins incongrue. Il tire prétexte de son emploi du temps et joue sur la présence de membres d'institutions publiques pour « s'abstenir de recevoir, en dehors des voies officielles, une requête pouvant avoir un caractère officiel ». Cela n'empêche pas le groupe de lui adresser, le 8 septembre, un exposé en faveur de Mgr Costa de Beauregard en insistant sur « le succès triomphal d'une vente de charité » au profit de son orphelinat pour prouver son « prestige » diocésain. Le document porte dix signatures, parfait tableau du catholicisme conservateur influencé par l'Action française. L'Académie de Savoie y figure en bonne place avec son président Charles Arminjon, également bâtonnier de l'ordre des avocats et président des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et son secrétaire perpétuel Camille Greyfié de Bellecombe. Viennent ensuite le conseiller honoraire à la cour d'appel Alexandre Comte, le président de la chambre d'agriculture Louis Fernex de Mongex, celui de la chambre de commerce Laurent Périnel et celui du tribunal de commerce François Bern. Quant aux œuvres, elles sont représentées par les dirigeants de la Fédération nationale catholique et de l'Union catholique du personnel des chemins de fer, Jules Jorcin et Ignace Padovani, rejoints par le président et le trésorier du comité des écoles libres de Chambéry. Mgr Maglione n'accuse pas même réception du document.

Malgré cet échec, Mgr Castellan poursuit sa manœuvre. Fin octobre, il informe le nonce du refus de Mgr Faure et lui substitue le chanoine Grenouillet, vicaire général de Marseille. Un peu plus tard, il avance le nom de l'évêque d'Ajaccio Rodié, qu'il n'a « pas pressenti », mais qu'il « présume devoir accepter avec satisfaction un siège archiépiscopal et une population plus respectueuse ». Mgr Maglione, qui n'avait pas réagi à la consultation intempestive de l'évêque de Saint-Claude pour ne pas « mortifier le bon archevêque », le rappelle à l'ordre : « Je dois faire remarquer à Votre Excellence qu'elle n'a [pas] d'autres démarches à remplir et que, si elle pense devoir ajouter quelque nom à ceux qu'elle m'a communiqués, il convient qu'elle ne s'en ouvre qu'à moi-même. »

À ce stade en fait, le nonce a déjà engagé la procédure de nomination en retenant les noms de Costa de Beauregard, Harscouët et Grenouillet. Il lui appartient de rédiger un dossier informatif et des propositions pour la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires dont la compétence a supplanté en ce domaine, depuis 1925, celle de la Congrégation consistoriale. Il s'agissait alors de tirer les conséquences de l'aide-mémoire échangé le 20 mai 1921 entre le Saint-Siège et la France à laquelle était reconnu un droit d'objection politique sur la nomination des évêques, le dicastère ayant autorité sur les questions impliquant les États. Il s'agissait aussi de réduire l'influence du cardinal De Lai et de préparer un épiscopat en phase avec les orientations pontificales, gênées par la résistance de nombreux archevêques. La crise de l'Action française amplifie l'enjeu et Mgr Maglione accorde une attention prioritaire à la succession de ses anciens partisans. Le dossier chambérien n'échappe pas à la règle. Il comporte deux volets, établis à six mois de distance. Le premier, constitué en décembre 1933 et janvier 1934, rassemble neuf consultations émanant surtout des évêques de la région et des informations sur les prétendants non-évêques recueillies auprès de clercs de leur diocèse. Le

second, datant d'août 1934, procure des données sur Mgr Rodié dont le nom, avancé tardivement, pourrait remplacer celui de Mgr Harscoët. Elles proviennent de neuf évêques répartis dans tout le pays.

Le constat s'impose une nouvelle fois : le diocèse est en souffrance. L'évêque de Maurienne Grumel, connu pour son tempérament rugueux, est radical : « Tout y est à refaire et à reprendre par la base ; il y faudra une autorité incontestée et une énergie peu commune. » Son collègue de Tarentaise Termier est plus nuancé : « Bien que [l'archevêque] ait gardé toute son intelligence, il est physiquement très affaibli [...]. Le diocèse est en bonne voie, il y règne un bon esprit ; les œuvres y jouissent d'une certaine prospérité. Mais il s'est produit des difficultés de personnes, des divergences de vues entre des directeurs d'œuvres, de l'indécision et du flottement dans la direction supérieure. » C'est le « défaut d'autorité » que relève également l'évêque d'Annecy du Bois de la Villerabel, « et cela est d'autant plus regrettable que les divisions [se] multiplient ». Pour l'évêque de Belley Béguin, le « diocèse souffre d'être gouverné par un vieillard, excellent certes, et très aimé de sa population, mais à qui son âge et son état de santé interdisent à peu près toute activité ». La meilleure solution serait sa démission, affirment les archevêques de Paris et de Rennes, Verdier et Mignen. Car si le diocèse est modeste, le siège est archiépiscopal, ce qui rend délicate la promotion directe d'un prêtre, appelé aussitôt à présider les réunions provinciales et à siéger à l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Or, aucun évêque n'acceptera de « quitter son diocèse pour aller servir en second à Chambéry », sinon ceux qu'il faut écarter, pense l'archevêque de Toulouse Saliège. « Coadjuteur à Chambéry, dans un diocèse petit et froid, c'est pénible », renchérit Mignen. Quant au nonce, il se demande s'il ne faudra pas donner au promu l'ordre d'accepter le poste, d'autant qu'aucun candidat ne fait l'unanimité : « C'est humain, trop humain. »

Le favori, Ernest Costa de Beauregard (1868-1954), issu d'une grande famille, est présenté comme un bon prêtre, voué aux orphelins dont il s'occupe dans l'œuvre du Bocage créée par son oncle Camille. Ancien du séminaire français de Rome, sans avoir « appartenu à la première élite des élèves » selon Le Floch, il avait été nommé évêque de Dijon le 1^{er} juin 1915 à l'initiative du cardinal Sevin : « Il donne dans une haute condition l'exemple d'une humilité qui lui a concilié toutes les sympathies du clergé et le respect universel », notait alors le primat des Gaules. Mais l'élu avait demandé à Benoît XV d'agréer sa renonciation pour sauver les œuvres soutenues par sa fortune (orphelinats du Bocage et des Marches, écoles libres, petit séminaire) : « Mon départ pour Dijon me mettrait dans le plus grand embarras pécuniaire et surtout compromettrait irrémédiablement, au point de vue des ressources matérielles, une œuvre d'orphelins que la guerre rend plus que jamais nécessaire. » Il n'est pas exclu toutefois qu'il ait été découragé par les divisions du diocèse de Dijon et plus encore par la conscience de ses faiblesses : l'abbé Paravy lie son refus aux instances de sa mère.

Vingt ans plus tard, Mgr Costa de Beauregard accumule les handicaps aux yeux des observateurs. Il a soixante-six ans et le cardinal Verdier s'interroge sur l'opportunité de choisir un « vieillard » pour assister un vieillard dont le « vigoureux tempérament » peut prolonger les jours, malgré les infirmités. Il est « hésitant, timide, impressionnable, inapte à l'initiative et à la responsabilité » selon le bilan du nonce. Celui-ci rapporte même des confidences en ce sens faites à l'abbé d'Hautecombe, Dom Laure, par Mgr Castellan dont on peut se demander s'il est le promoteur de sa candidature ou l'instrument du groupe conservateur préoccupé de pérenniser son rôle. Vicaire général, « il ne prend pas grand part à l'administration », constate

Mgr Termier : « Il est [...] bienveillant, très affable, mais assez distant. Il connaît peu le clergé, n'entre pas dans son intimité [...]. Je ne le vois pas prenant avec énergie les initiatives nécessaires ou, s'il les prenait, je ne vois pas comment il les développerait et les suivrait dans le détail. » « Ses relations, ses habitudes le tiennent très souvent hors de Savoie », ajoute Mgr Grumel, en notant la « défiance du clergé, car il est froid sous sa politesse exquise ». Il a « des airs de grand seigneur. Ce n'est plus là un moyen très efficace d'acquérir de l'influence sur le peuple qu'il s'agit de reconquérir », écrit l'évêque de Valence Pic. Mgr du Bois de la Villera-bel, préoccupé de l'écarter au profit de Mgr Harscouët, n'est pas moins critique : « Il ferait un très digne archevêque [...]. Je doute qu'il puisse refaire l'archevêché et lui redonner ce qui lui manque, la vie intense et surtout l'union des esprits et des cœurs. » De son côté, l'abbé Paravy a peur « que rien ne change à ce qui est » : « Nous avons besoin de quelqu'un qui soit un chef, qui prenne les décisions indispensables, qui ne craigne pas les responsabilités, mais qui, en même temps, soit aussi bon que ferme de manière à gagner les cœurs et à entraîner les volontés et qui, enfin, soit encore assez jeune et soit assez au courant pour organiser les œuvres indispensables et sortir le diocèse de l'état d'anarchie et de marasme dont il souffre depuis de longues années. » De plus, Costa de Beauregard peut « pencher vers les idées d'Action française » ou être gêné par son milieu « pour prendre une attitude nette », même « s'il est trop bon pour n'avoir pas donné raison à l'Église ». Mgr Grumel partage cette inquiétude : « Est-ce que la mentalité, sinon la doctrine avariée, de l'Action française va se perpétuer en un pays où elle a certes des adhérents laïcs influents, qui ne furent jamais en peine pour recevoir l'absolution, mais où le clergé a, dans sa presque totalité, une tout autre mentalité ? »

La question vise aussi le breton Raoul Harscouët (1874-1954), proposé à l'archevêque par son suffragant d'Annecy dont il fut le vicaire général et qui le fit nommer évêque de Chartres en 1926. « Sa venue [serait] saluée avec enthousiasme », affirme celui-ci, en guerre contre la démocratie chrétienne. Il est « très estimé », note le cardinal Maurin. Mgr Grumel n'en est pas convaincu et ses collègues sont sévères. C'est le cas de Mgr Mignen, promu à Rennes pour combattre l'héritage maurassien : « L'étonnement qui a accompagné, en Bretagne [...], son élévation à l'épiscopat et des preuves trop fréquentes d'un jugement qui n'est pas droit ne semblent pas l'indiquer pour un siège d'archevêque [...]. C'est un liturgiste et un joyeux causeur, très fort en histoires amusantes, mais c'est tout, et je redouterais son administration [...]. Sans sortir des limites de la charité, je ne crois pas devoir lui confier ce qui semble importer au bien des âmes. » « Il n'est pas idoine », tranche Mgr Saliège. « Certains de ses jugements m'ont surpris », ajoute Mgr Béguin. « Je n'ai vu encore aucun de ses collègues le prendre au sérieux », insiste Mgr Pic. De son côté, Mgr Maglione s'interroge sur un spécialiste de la liturgie qui « affecte d'ignorer, comme nouveauté, les fêtes du Sacré-Cœur et du Christ-Roi », cette dernière, établie en 1925, étant l'expression du projet romain de « nouvelle chrétienté ». Il estime cependant son attitude « correcte » et « même nette » face à l'Action française lorsque Mgr Termier, initialement favorable, se rétracte après avoir appris qu'il annonçait sa venue en Savoie et avait la faveur de « quelques cercles de Chambéry ». Mais sa candidature est définitivement compromise par la publication d'une lettre de soutien à Eugène Delahaye, directeur de l'organe antidémocrate rennais *La Province*, en conflit avec Mgr Mignen, comme le précise la *relazione* introductive de la *ponenza* soumise aux cardinaux.

Le grief politique n'atteint pas en revanche le chanoine Jean Grenouillet (1887-1949), vicaire général de Marseille depuis 1932. Le cardinal Verdier et Mgr Pic ne voient pas en lui

une personnalité « de premier plan ». Son évêque, Mgr Dubourg, loue ses aptitudes pastorales et administratives sans cacher qu'il a une santé fragile et est « impressionnable » et « facilement déprimé » : « Par tempérament, il n'est pas un lutteur. » Pour Mgr Durand, c'est « un bon prêtre comme il y en a tant, sans qualité saillante [...], très poli, même maniéré ». Tous les témoins, sauf exception, s'accordent toutefois à penser qu'il est digne de l'épiscopat, sous réserve de « ne pas être chargé d'un diocèse fatigant » ou « dont le climat serait trop rigoureux », comme l'écrit le supérieur du séminaire Rampal. Le cardinal Maurin, qui « l'estime et l'aime », propose de l'éprouver comme auxiliaire. Sans le connaître, les évêques de la Savoie s'interrogent sur le remplacement d'un Marseillais par un concitoyen. Mgr du Bois de la Villerabel, toujours soucieux d'écartier les rivaux de son favori, écrit : « Marseille, c'est la grande ville moderne et ici, à part Chambéry, c'est la montagne [...]. La vie trépidante de Marseille est si différente de celle, plus paisible, en général très traditionnelle encore, de cette province lointaine [...]. Se ferait-il aisément à cette mentalité nouvelle ? » Et Mgr Grumel cultive les clichés : « Dans nos montagnes, on a un esprit net, positif et pratique qui s'accommode mal des galéjades, des belles paroles, des bons semblants et compliments. »

Reste enfin l'hypothèse Rodié, sur laquelle les évêques de la région ne sont pas questionnés. Polytechnicien, ancien officier d'artillerie, le tarnais Jean-Marcel Rodié (1879-1968) est évêque d'Ajaccio depuis 1927. Fidèle aux orientations de Pie XI, il a été efficace dans un contexte difficile, mais il souhaite revenir sur le continent avec le titre d'archevêque. Les interlocuteurs du nonce sont partagés en raison de sa personnalité. « On lui reproche, écrit le cardinal Verdier, une certaine liberté d'attitude et de langage qui surprend de premier abord dans un prélat. » « Il pourrait apparaître d'un caractère un peu excessif quant à l'humour », ajoute le cardinal Binet, archevêque de Besançon. « Il manie la plaisanterie avec trop de facilité pour n'être pas tenté de lui donner une place prédominante », confirme l'archevêque de Reims Suhard. Il cultive le « genre un peu primesautier et militaire », note encore le cardinal Liénart, évêque de Lille. Mais tous insistent sur son intelligence, son caractère surnaturel et sa piété et le jugent adapté pour Chambéry. « La Savoie, comme la Corse, est un pays de montagnes qui n'effraiera pas sa jeunesse ardente », conclut Mgr Suhard, attentif aussi à la « note gaie » qu'il apportera à l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Pour sa part, le cardinal Maurin pense que si « son caractère aimable et enjoué » rendra « agréables et faciles ses relations avec Mgr Castellan », « sa nature exubérante et toute méridionale » s'accordera mal avec le tempérament local « réservé ». Plus tranchants, trois métropolitains refusent sa promotion. « Ce genre, dans un archevêque, peut avoir des conséquences ennuyeuses », écrit Mgr Mignen qui conteste aussi sa sûreté de jugement. « Il manque d'autorité » pour présider une réunion provinciale, pense Mgr Saliège. Le plus réservé est l'archevêque de Sens Feltin, son condisciple et ami, qui n'hésite pas à affirmer : « L'intérêt de la Sainte Église et des âmes ne me permet pas [de] donner plein assentiment. »

Comme toujours, le dossier préparé par Mgr Maglione est riche. Mais il est aussi atypique dans la mesure où il instruit une demande de coadjuteur sans ignorer la préférence de ses supérieurs pour un auxiliaire et dépend des propositions du titulaire qui ne peuvent être rejetées sous peine de bloquer la procédure, alors que l'urgence est admise. De plus, l'enquête se déroule en deux temps et mobilise des acteurs différents. Le nonce n'ose pas élargir le vivier, malgré des suggestions (Fillon, évêque de Langres ; Mennechet, évêque de Soissons ; Roques, évêque de Montauban). Il envisage seulement la candidature de l'auxiliaire de Lyon en rési-

dence à Saint-Étienne Delay. Mais il se heurte au refus du cardinal Maurin de le céder et de prendre le risque de relancer la revendication d'indépendance des Ligériens. L'enquête révèle cependant des constantes, à propos de l'Action française ou de l'adéquation des prétendants au siège, compte tenu de l'écart entre son rang et sa modestie. En revanche, les parcours de formation semblent secondaires (le séminaire français de Rome pour Costa de Beauregard et Grenouillet, le séminaire d'Issy-les-Moulineaux pour Harscouët et Rodié), d'autant que le réseau sulpicien, dont l'influence est marquée auprès du nonce, abandonne Harscouët et se divise sur Rodié (Liénart et Verdier sont favorables, Saliège et Feltin hostiles). La spécificité du cas et la vigueur des critiques contre les candidats expliquent sans doute le choix de Mgr Maglione de ne pas proposer de conclusions pour laisser décider les cardinaux membres de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le 16 septembre 1934, il envoie le dossier à la Secrétairerie d'État qui établit la *relazione*. Celle-ci conclut à la nécessité d'aider Mgr Castellan et de choisir un évêque en poste. Mais elle refuse d'enlever Delay au primat des Gaules et écarte Harscouët et Rodié en reprochant au premier son faux-pas rennais et au second son désir ostensible de quitter Ajaccio. Elle exprime enfin ses réserves sur Grenouillet et Costa de Beauregard, dignes de l'épiscopat, mais peu désirables, l'un parce qu'il ne correspond pas à la situation, l'autre parce qu'un « vieux aiderait un vieux ».

La session plénière de la Congrégation se tient le 15 novembre 1934. Six cardinaux seulement sont présents. Ils ont à leur disposition la *ponenza* imprimée et l'attestation de *nulla osta* du Saint-Office pour les non-évêques. Ils doivent se prononcer sur l'opportunité de donner un coadjuteur à Mgr Castellan, avec ou sans future succession, et retenir un nom. D'emblée, le cardinal Granito di Belmonte plaide l'abstention, car aucun candidat ne convient. Le cardinal Locatelli défend la solution du coadjuteur avec future succession. Les cardinaux Rossi, Sincero et Serafini la rejettent au profit d'un auxiliaire. Pour Rossi, l'état de santé de Mgr Castellan ne justifie pas un coadjuteur, nécessaire seulement en cas d'empêchement total, et sa volonté d'hypothéquer la succession est intolérable : « Le Saint-Siège veut être libre. » « L'auxiliaire passe », ajoute Serafini. Pacelli penche pour un coadjuteur, dans la mesure où le titulaire, qui siège à l'Assemblée des cardinaux et archevêques, a un comportement « étrange ». Il considère qu'un auxiliaire, dédié aux fonctions liturgiques, ne suffit pas, alors que Sincero et Rossi suggèrent de lui donner des pouvoirs élargis. Mais il s'en remet à la majorité. Locatelli seul défend jusqu'au bout la nomination d'un coadjuteur en la personne de Mgr Rodié. Serafini hésite entre le renvoi de la décision et le choix du chanoine Grenouillet comme auxiliaire, qui est finalement retenu sans enthousiasme.

Le pape approuve aussitôt la décision. Mais Mgr Castellan se dérobe le 30 novembre dans une lettre à Mgr Maglione : « La proposition de me donner un auxiliaire me marque la bienveillance du Saint-Siège et le choix du chanoine Grenouillet me touche. Mais je ne l'ai demandé qu'en qualité de coadjuteur, et je n'ai jamais désiré un auxiliaire [...]. Ce serait porter tort à M. le chanoine Grenouillet de lui donner un poste si précaire et aléatoire sans lui faire espérer que le Saint-Siège lui réserve, à défaut de ma future succession, un siège résidentiel. Je prie donc Votre Excellence de ne pas donner suite à ce projet. J'espère suffire aux besoins de mon diocèse, pourvu que le Saint-Siège continue à mes deux révérendissimes abbés mitrés [Hautecombe et Tamié] l'autorisation qu'il leur a accordée de faire les confirmations [...]. Au besoin, je pourrais recourir à l'obligeance de mes dévoués suffragants. Et quand mes forces seront à bout, je prierai le Saint-Père de me permettre de résigner mes fonctions. » Le nonce

juge inutile d'obliger l'archevêque à céder. Le chanoine Grenouillet ne sera jamais évêque, et c'est en sachant qu'il refuserait sa nomination dans les montagnes de Savoie que le successeur de Mgr Maglione utilisera son nom en août 1938 pour compléter la *terna* destinée à pourvoir le siège de Moûtiers vacant à la suite du décès de Mgr Termier.

Il reste dès lors à attendre que Mgr Castellan « aille au paradis », comme Rossi l'avait suggéré pendant la session cardinalice. Mais le nonce ne perd pas de vue le dossier, en lien avec l'abbé Paravy auquel il avait demandé en janvier 1934 de continuer à se « dévouer » dans le diocèse, malgré son désir de s'éloigner pour se consacrer seulement au ministère de la parole dans le sillage de son ami Thellier de Poncheville. La situation locale reste tendue. Les prêtres se plaignent « de ne pas recevoir de directives et d'encouragements et d'être laissés à leur isolement ». La comtesse d'Oncieu de la Bâtie, présidente de la Ligue diocésaine des femmes, essaie de détourner les jeunes filles de la fédération des Edelweiss, animée par l'abbé Paravy : « Pendant deux mois, Monseigneur avait résisté. Il a fini par céder, malgré l'opposition des vicaires généraux. Cela montre à quel point cette femme commande le diocèse. » Début 1936, Mgr Maglione, qui s'apprête à quitter Paris, envisage une nouvelle démarche pour obtenir le retrait de l'archevêque. Mais celui-ci meurt le 12 mai, assez « brusquement » : « Je viens de prier de tout cœur auprès de celui qui nous a consacré plus de vingt ans de sa vie et à qui nous garderons un souvenir reconnaissant. Car il fut bon et si, parfois, il a fait de la peine, c'était à cause de certaines influences dont il ne se défendait pas suffisamment », écrit l'abbé Paravy à Mgr Maglione.

La succession est gérée par le nouveau nonce, Mgr Valeri, nommé en juillet 1936, qui peut utiliser le dossier de 1934 pour évaluer la situation et les candidats. Il prend l'avis des cinq cardinaux et de trois archevêques. Le réseau sulpicien joue à nouveau pour Rodié, même si le cardinal Verdier, se jugeant mal informé, s'abstient de toute proposition. Il est mis au premier rang par le cardinal Liénart et le nouvel archevêque d'Aix Roques, au second par Mgr Feltin. Mais ce dernier, encore hésitant, place en tête un ancien pensionnaire du séminaire français de Rome, l'évêque de Viviers Durieux. Celui-ci est également présenté, au second rang, par le cardinal Maurin et Mgr Saliège, qui privilégie son suffragant de Carcassonne Pays. Le primat des Gaules inscrit au premier rang l'évêque de Valence Pic, passé lui aussi par Rome, qui est retenu par Mgr Roques au second rang et Mgr Feltin au troisième. Le cardinal Suhard propose Mgr du Bois de la Villerabel et Mgr Rodié. Le nonce le persuade de renoncer au premier pour ne pas relancer la polémique sur la démission forcée de son cousin, l'archevêque de Rouen, et de favoriser la candidature de Mgr Durieux. Celle-ci emporte également l'adhésion du cardinal Baudrillart, qui avait proposé d'abord l'évêque d'Évreux Gaudron et l'auxiliaire de Versailles Richaud, tout en remarquant qu'ils « sont très utiles là où ils sont ».

Au final, la *terna* adressée à Rome le 7 novembre 1936 comporte les noms de Durieux, Gaudron et Rodié. Le nonce a retenu le troisième en raison de la sympathie exprimée par plusieurs de ses collègues. Le choix du second, ignoré par la plupart des interlocuteurs, est plus surprenant, mais il le justifie par la solidité du dossier, attestée par une deuxième position pour l'archevêché de Sens, tout en s'interrogeant sur son aptitude à accepter un terrain étroit et à supporter le climat savoyard. La faveur de Mgr Valeri va au premier, « assez jeune » (il est né en 1884), dans la mesure où il a fréquenté des établissements de formation pontificaux (Université Grégorienne et studio de la Rote) et connaît le milieu montagnard, au Puy dont il est originaire comme à Viviers où il a été nommé en 1931. Il correspond aux attentes du se-

crétaire d'État, qui ajoute la lutte antimoderniste au combat contre l'Action française dans les critères de sélection et veut favoriser le personnel issu du séminaire français de Rome, concurrencé par la filière sulpicienne sous la nonciature Maglione. Mais l'élu répond aussi aux attentes d'une partie des archevêques, tel le cardinal Suhard dont l'avis de septembre 1936 sur Chambéry rappelle les « qualités actuelles » d'un évêque en forme de leçon pour le nouveau nonce. Il désire une « application ferme à l'apostolat d'action catholique et sociale » et « une doctrine suffisamment abondante et profonde pour donner aux fidèles des directives sûres et précises en même temps que pour contrôler personnellement l'enseignement des séminaires ». Il insiste sur la nécessité d'une conception sociale « exacte et vraiment conforme aux encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno* » pour ne pas céder aux « opinions outrancières qui en sont la contrefaçon ». « Les tendances caractérisées par des revues comme *Terre Nouvelle* et *Esprit* ne laissent pas que d'inspirer inquiétude », conclut-il.

L'absence de session de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires fin 1936 ne permet pas de connaître le jugement des cardinaux. Mais c'est bien l'évêque de Viviers qui est choisi par Pie XI. La nomination manque pourtant de tourner court. Averti début décembre, Pierre-Marie Durieux avoue sa « stupeur » au nonce le 6 : « Je ne connais pas du tout le diocèse de Chambéry, mais il me paraît difficile qu'il puisse avoir pour moi autant d'attraits que celui de Viviers. L'honneur d'une ascension hiérarchique ne peut que me causer de la confusion : je voudrais tant ne pas prendre de nouvelles responsabilités. Car – et je dis cela sans aucune fausse humilité – je me sens incapable de tenir un rang supérieur parmi mes vénérés collègues. Je n'ai pas la parole facile et je redoute toutes les cérémonies et les présentations. Enfin, je ne suis pas sûr de ma santé. J'ai fait la guerre et je commence à souffrir de quelques infirmités. » Il ajoute toutefois que, « s'il s'agit d'un ordre du Saint-Père », il ne le « discute pas ». Valeri hésite et demande au cardinal Pacelli s'il doit se tourner vers Gaudron en rappelant qu'il ne figure dans la *terna* que parce qu'il semblait destiné à un poste élevé. Le 22 décembre, Durieux revient à la charge à la suite de rumeurs sur sa nomination : « Je n'ai pas d'objection contre le siège de Chambéry. J'ajoute même que, si je devais quitter Viviers, maintenant ou plus tard, ce diocèse me plairait sans doute, surtout parce que c'est, me semble-t-il, un diocèse rural où ne serait pas trop dépaysé le fils de paysan que je suis. Mais si je puis rester où je suis, sans mécontenter Sa Sainteté ou contrarier vos projets, il est bien sûr que cette solution a toutes mes préférences. » Le 5 janvier 1937, Valeri, qui pense ne « pas devoir insister », demande l'autorisation de « passer » à Gaudron. Il ignore encore que Pacelli a écrit à l'intéressé pour lui exprimer le « désir » du pape. Le 15 janvier, Durieux l'informe de son acceptation : « J'aurais bien préféré rester dans le Vivarais. J'étais fait pour demeurer toujours dans ce diocèse de paysans simples et croyants, aux œuvres très bien organisées ; le changement m'effraie et je crains de ne pas réussir dans un milieu différent et qui m'est totalement inconnu. J'accepte, parce que je ne veux pas gêner l'administration pontificale et parce que j'aurai le mérite d'avoir préféré un désir du souverain pontife à ma volonté propre ; à cause de cela, j'aurai le droit de pouvoir compter davantage sur le secours de Dieu. »

Le 1^{er} février 1937, Mgr Durieux est préconisé archevêque de Chambéry. Il commence un ministère qui s'achèvera en février 1947 et lui vaudra, en guise d'éloge funèbre, ces mots de l'évêque du Mans et académicien français Grente : « Le nonce le promut, malgré lui, à Chambéry, qui ne vaut point Viviers. Il s'y est ennuyé, a été un métropolitain fort pâle, s'est plus ou moins compromis, au moment de Vichy, dans un pays exalté, et sa santé s'en est ressentie au

point que l'on souhaitait sa démission. Sa mort l'a libéré et le nonce Roncalli l'aura apprise avec satisfaction. » La réalité est plus complexe et c'est la grandeur du métier d'historien d'en nouer et dénouer les fils en croisant le récit et l'analyse, en jouant sur les échelles spatiales et temporelles et en se gardant du danger de l'hagiographie ou du procès rétrospectif.

Sources

Entretiens avec le cardinal Garrone, Rome, 27-30 avril 1987.

Archivio Apostolico Vaticano : Fondo della Congregazione Concistoriale, Positiones, Chambéry 1 (provision du siège, 1915) et Dijon 1 (provision du siège, 1915) ; Archivio della Nunziatura di Parigi, b. 514, fasc. 1255 (Chambéry, correspondance du nonce, 1927-1936) ; la cote b. 412, fasc. 257-258 (Chambéry, nomination d'un coadjuteur, 1932-1934 ; provision du siège, 1936-1937) n'est pas consultable, mais tout suggère qu'elle recoupe largement les dossiers ci-dessous.

Segreteria di Stato, Sezione per i Rapporti con gli Stati, Archivio Storico : Fondo della Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinari, Francia III, 1906, pos. 1044, fasc. 570 (provision du siège de Digne) ; Francia IV, 1922-1923, pos. 522, fasc. XV-XVI (associations culturelles) ; Francia IV, 1928-1930, pos. 700, fasc. 254-255 (prononciation romaine du latin) ; Francia IV, 1934, pos. 778, fasc. 334 (coadjuteur de Mgr Castellán) ; Francia IV, 1936, pos. 804, fasc. 366 (provision du siège de Chambéry) ; Francia IV, 1938, pos. 840, fasc. 400 (provision du siège de Tarentaise) ; Rapporti delle sessioni III, 1906, sessione 1074 (provision du siège de Digne) ; Rapporti delle sessioni IV, 1934, sessione 1362 (coadjuteur de Mgr Castellán).

Archives historiques de l'archevêché de Paris : Fonds Dubois, 1 D XII 44 et 59 (lettres de Mgr Castellán).

Archives diocésaines de Cambrai : Fonds de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, 2 B 4-28 ; 2 B 7-149 ; 2 B 10-234 (lettres de Mgr Castellán).

Archives diocésaines de Chambéry (lettres de Théophile Didier à Rémi Philippe, 1930).

Archives diocésaines du Mans : Fonds Grente, 71 (carnets de Mgr Grente, 1947).

Archives départementales de la Savoie : Fonds Raoul Naz, J 430 (« Une visite canonique à Chambéry en 1932 »).

Presse : *La Croix* (Paris), 1906-1937 ; *La Quinzaine Religieuse de la Savoie*, 1915-1937 ; *La République de l'Isère et du Sud-Est*, 1932 ; *Le Réveil des Gauches* (Chambéry), 1932.

Bibliographie

DAUZET (Dominique-Marie), LE MOIGNE (Frédéric), dir., *Dictionnaire des évêques français au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2010, 843 p.

LE MOIGNE (Frédéric), *Les évêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, PUR, 2005, 373 p.

LE MOIGNE (Frédéric), SORREL (Christian), dir., *Les évêques français de la Séparation au pontificat de Jean-Paul II*, Paris, Cerf, 2013, 425 p.

MINIER (Marc), *L'épiscopat français du Ralliement à Vatican II*, Padova, CEDAM, 1982, 228 p.

PETTINAROLI (Laura), dir., *Le gouvernement pontifical sous Pie XI. Pratiques romaines et gestion de l'universel*, Rome, EFR, 2013, 847 p.

PRÉVOTAT (Jacques), *Les catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris, Fayard, 2001, 742 p.

PRÉVOTAT (Jacques), dir., *Pie XI et la France. L'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France*, Rome, EFR, 2010, 533 p.

SORREL (Christian), *Les catholiques savoyards. Histoire du diocèse de Chambéry 1890-1940*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1995, 445 p.

SORREL (Christian), dir., *La Savoie*, Paris, Beauchesne, 1996, 443 p. (Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, t. 8).

SORREL (Christian), *Parcours religieux dans la Savoie contemporaine*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2017, 486 p.